



Enfants alcool gendarme

Par Gristache29

Je suis de Quimperlé. Le weekend dernier j'ai pris un peu d'alcool pendant un médicament et je n'étais pas bien . Je me sentais en forme quand même mais les gendarmes sont venus au mac Donald (car le mac Donald les a appelé) me chercher avec

mes enfants, et ils nous ont ramené en voiture chez moi . C'était mon weekend de garde. Que risque je ? Je n'ai soufflé dans aucuns appareils éthylotests et je ne suis convoqué que lundi en audition libre, mais je sais que peut-être cela sera une GAV. Je n'ai

pas conduit devant eux, une fois chez moi ils ont appelé ma famille pour venir dormir chez moi. J'ai mis en place des soins des maintenant et j'ai pris conscience de ma bêtise. Je ne voulais mettre en danger personne .D'avance merci

Par Burs

Bonsoir,

On ne comprend rien à vos dires. Pourquoi le Mac do a appelé les gendarmes ?

Par Gristache29

Parce que je n'arrivais pas à commander tout seul a la borne automatique dans le mac do.

Par StephaneB

Bonjour

L'absorption d'un taux d'alcool prohibé ne peut être prouvée.

Avez vous une ordonnance pour votre médicament ?

Il faut mettre en avant une mauvaise réaction médicamenteuse avec l'alcool que vous n'aviez pas prévu et dont vous n'avez pas pris conscience lors des faits, état second.

La question qui sera posée est : quand avez vous pris le médicament et à quel moment avez vous consommé votre verre d'alcool ?

Autre point : Ne vous incriminez pas.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous étiez apparemment hors d'état de conduire et vous risquiez de vous mettre en danger ainsi que vos enfants.

Il n'y a pas d'infraction, mais évitez à l'avenir ce type de mélanges. Votre convocation a sans doute pour objectif un rappel à la loi et de vous faire prendre conscience de vos actes.

Par Gristache29

Merci de vos réponses. J'ai tout de même fais appel à un avocat est ce un tort ? Les gendarmes ne vont pas apprécier. J'ai pris rdv au csapa , au CMP et je vais au AA. J'ai pris un seresta l'après midi et du rhum entre midi et l'après midi . Que dois je dire quand on me demandera si j'ai bu? Je dis que je ne sais pas si j'étais au dessus du taux légal? Ou je reste vague? Je ne veux absolument pas me dédouaner j'ai conscience de la gravité de ma faute et danger encourus, je veux me reprendre en main. Mais sur ce point là je précise aussi que j ai des rdv au centre d addictologie? Ou pas?

Merci de vos lumières

Par jodelariege

bonjour

Article 223-1

Modifié par LOI n°2011-525 du 17 mai 2011 - art. 185

Le fait d'exposer directement autrui à un risque immédiat de mort ou de blessures de nature à entraîner une mutilation ou une infirmité permanente par la violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de prudence ou de sécurité imposée par la loi ou le règlement est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

n'y a t il pas ici un risque de mise en danger des enfants? en effet Gristache est venu au mac do déjà alcoolisé puisqu'il n'y a pas de vente d'alcool au Mac do...? et si il n'a pas pu commander sur la borne c'est que son état était assez grave

...

Par yapasdequoi

Vous risquez également que vos DVH soient revus à la baisse.

Par jodelariege

voici ce que j'ai répondu sur "legavox"

"bonjour

vous pourriez etre accusé d'avoir mis en danger vos enfants en conduisant sous alcool+ médicaments

Article 223-1

Modifié par LOI n°2011-525 du 17 mai 2011 - art. 185

Le fait d'exposer directement autrui à un risque immédiat de mort ou de blessures de nature à entraîner une mutilation ou une infirmité permanente par la violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de prudence ou de sécurité imposée par la loi ou le règlement est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende."

vous n'avez pas conduit devant les gendarmes mais du fait qu'il n'y a pas de vente d'alcool au mac donald vous avez conduit jusque la sous alcool+ medicaments; le personnel a constaté un comportement bizarre/dangereux pour vous et vos enfants

de plus suivant vos relations avec la mere celle ci pourrait demander au JAF de modifier votre droit de visite et d'hebergement , suivant aussi si c'est la 1° fois que vous agissait ainsi ou si vous buvait régulièrement et que la mere l' a constaté"

Par StephaneB

Attention au terme "alcoolisé". il s'agit d'un jugement qui n'a pas sa place ici, car nous ne connaissons pas la dose ingérée.

Alcoolisé laisse penser que la dose était suffisamment forte pour entraîner des effets délétères.

Certains médicaments peuvent amener de vilaines réactions avec l'alcool, même avec un simple verre.

Qu'il y ait infraction, la réponse est oui. Mais est elle caractérisée ? Avait il conscience qu'il commettait l'infraction ? Sous réserve que le postant nous écrive la quantité d'alcool bue, je suis dubitatif, sceptique même. L'élément moral, la volonté de la personne via son attitude psychologique de commettre l'infraction, n'est pas démontré actuellement au regard des écrits du postant.

Par Gristache29

J'ai bu trois verres de rhum dans l'après midi , le soir ma fille voulait un mac do je voulais lui faire plaisir . Sans me dire si j'avais trop bu ou pas car ça allait la , c'est en arrivant commander que ça n'as pas été durant 15 minutes . Ensuite petit a petit ça allait mieux . Je ne pensais évidemment pas a mal , j'aime mes enfants, je joue non stop avec eux quand je les ai, je suis démoralisé sans eux . Je m'attends a leur perte un temps ...

Par StephaneB

3 verres de rhum ?

En dose bar, 2 cl de rhum par verre, cela donne 0.4 grammes d'alcool par litre de sang soit un peu plus de 4 heures pour revenir à jeun, sachant que le pic alcoolémique arrive 1 heure après l'ingestion, puis 3 heures par verre. Si je prends les doses perso de l'apéro, comptez entre 6 et 8 heures pour éliminer chaque verre.

Ensuite, pour être en dessous de 0.5 g/l, enlevez entre 3 et 5 heures suivant votre corpulence.

Donc 3 verres de rhum sur une après midi n'amènent pas automatiquement à une alcoolémie positive en cas de contrôle, tout dépend la dose.

Certains médicaments jouent sur le foie et l'absorption d'alcool par le corps, mais aussi provoquent des réactions qui laissent penser à une réaction alcoolémique.

Sans dépasser le seuil alcoolémique autorisé, suivant le médicament, vous pouvez avoir une réaction étrange comme vous avez eu. Après tout dépend du médicament et de l'heure de prise.

Mais la prise du médoc dans un état alcoolique (avec un dernier verre bu deux heures avant) peut entraîner votre réaction.

Par jodelariege

tout dépend aussi de la quantité ingurgitée:

"On entend par verre, un verre standard d'alcool contenant environ 10 g d'alcool pur, ce qui équivaut aux verres servis habituellement dans les restaurants soit environ 10 cl de vin à 12° vol ou 25 cl de bière à 5° vol ou 3 cl de Whisky, Cognac, Rhum etc à 40° vol."

déjà 3 verres c'est beaucoup et encore plus si vous les avez pris dans des verres de 10 cl au lieu de 3cl....

et sur la notice de certains médicaments est bien spécifié qu'il ne faut pas absorber de l'alcool avec ce médicament

Par Gristache29

Le médicament est un seresta qu'il me restait et je pensais que cela me détendrait. Il faut que j'aille au csapa pour qu'ils adaptent un nouveau traitement. Ma question est comment me défendre au mieux , que dire (te rester silencieux , vague etc) . Je veux une abstinence totale , la route sera longue mais je veux devenir quelqu'un de respectable

Par jodelariege

et la quantité de rhum? un petit verre ou un grand verre?

avec les analyses sanguines il est possible de savoir si c'est une absorption d'alcool ponctuelle ou si vous buvez régulièrement...

pour vous défendre soyez honnête avec vous même et les autorités et prouvez que vous engagez des démarches pour vous débarrasser de ce problème d'alcool

Par Gristache29

Je vais au csapa donc je sais que j'ai un problème . J'ai repris des rdv . Pour m'en sortir et pouvoir aller travailler et aux soins (j'envisage une cure aussi) j'espère juste garder mon permis

Par StephaneB

Vous ne précisez pas le moment de prise de ce cachet (10 ou 50 mg au fait ?), ni l'heure du contrôle chez Mc Do.

La meilleure défense, enlever le doute.

Oui vous avez bu de l'alcool, trois verres de rhum en dose bar durant l'après midi.

Vous avez pris un médicament, du séresta x mg, car vous étiez anxieux quelques minutes avant de prendre la voiture pour récupérer vos enfants.

Et vous avez fait une mauvaise réaction entre ce médicament et l'alcool restant dans votre sang.

Vous vous êtes renseignés dès le lendemain samedi et vous avez lu sur [url=https://www.vidal.fr/medicaments/gammes/seresta-9300.html]le VIDAL[/url] que

Évitez les boissons alcoolisées : augmentation du risque de somnolence.

Attention : Ce médicament peut induire une somnolence, parfois intense chez certaines personnes. Cette somnolence peut être augmentée par la prise d'alcool ou d'autres médicaments sédatifs. La conduite et l'utilisation de machines dangereuses sont fortement déconseillées, surtout dans les heures qui suivent la prise du médicament.

Et vous concluez par un merci de m'avoir ramené, ça m'a servi de leçon. J'aime trop mes enfants pour reproduire un tel comportement.

Par Gristache29

Mes enfants étaient déjà chez moi le samedi après midi . J'ai pris un seresta 50 vers 15h, pour l'heure au mac do je n'ai pas regardé je sais que la nuit arrivait juste .Stéphane B je vous remercie du temps que vous prenez avec moi. Vous devez avoir comme d'autres une piètre image de moi pourtant je vous assure que je suis sincère .. mon problème étant récurrent je leur dirais aussi que j'ai des rdv médicaux de prévu .

Par jodelariege

stephaneB ,le problème n'est il pas que gristache est déjà suivi ,avant l'affaire du Mac do, pour son problème avec l'alcool? on pourra lui rétorquer qu'il savait depuis un bon moment que l'association alcool et médicament est dangereuse.. que ce n'est pas une surprise pour lui...

Par kang74

Bonjour

Pénalement, vous ne risquez rien à ne pas avoir réussi à commander à la borne au MC do : ce n'est pas un délit , cela ne met en danger personne , c'est la seule chose que les FDO ont constaté juridiquement parlant .

Cela aurait été différent si vous aviez dansé nu sur les tables .

Rien ne prouve non plus que vous conduisiez en état d'ivresse puisque pas de contrôle .

Le risque le plus probable, c'est le fait qu'il y ait signalement aux services sociaux, donc enquête sociale pour déterminer si les enfants sont en danger avec vous, ou pas .

Donc oui, là il va falloir montrer patte blanche au niveau de votre suivi de santé et votre sens des responsabilités .

Et bien évidemment, il va falloir prendre conscience que vous mettez en danger vos enfants et physiquement de par un potentiel accident, et psychologiquement en n'étant pas capable de faire grand chose avec eux quand vous les recevez .

Mais ça, pour le moment, ce n'est qu'entre votre conscience et vous .

Par StephaneB

@jodelariege

Que celui qui n'a jamais fauté lance la première pierre, mais pour le moment, vous êtes sur des suppositions.

La réplique à votre remarque est la suivante : ce n'est pas la première fois que j'utilise ce médicament. Jusqu'à présent, tout s'était bien déroulé, aucun effet secondaire.

C'est la parole de l'un contre les suppositions de l'autre, qui en l'état ne peut rien prouver. Et le doute profite au mis en cause !

Je rejoins Kang74 sur la suite pouvant être donnée par le procureur auprès du juge des enfants et/ou du JAF.

Il va maintenant falloir monter patte blanche, surtout que les chercheurs en psychologie sociale (Joule et Beauvois, La soumission librement consentie, chapitre 6) ont démontré qu'il est plus facile de deviner le comportement d'une personne en fonction de ses actes antérieurs que de ses paroles.

Par jodelariege

"@jodelariege

Que celui qui n'a jamais fauté lance la première pierre, mais pour le moment, vous êtes sur des suppositions.": je ne vois pas dans mes écrits où j'ai "jeté une pierre" et ce n'est pas trop dans mes habitudes je mets simplement en garde que les faits sont contre gristache et mets en avant ce qui pourra lui être reproché; il ne faut pas se voiler la face et vaut mieux être prévenu de ce qui pourrait lui être reproché

les 3 verres de rhum se suffisent à eux mêmes ou pensons nous que si il n'avait pas pris ce médicament la prise de 3 verres de rhum n'aurait eu aucune incidence? en gros "c'est dommage que j'ai pris ce médicament avec mes 3 verres de rhum.. avec seulement 3 verres de rhum j'étais tout à fait lucide, droit comme un i...j'aurais été capable de commander au mac do et personne n'aurait appelé la gendarmerie au vu de mon comportement.."

Par kang74

jodelariege .

Il ne faut pas confondre morale, et juridique .

Juridiquement aucun element n'a été retenu contre Monsieur, seul lui avoue avoir bu et pris des médicaments, aucun contrôle n'a démontré qu'il ne l'a fait, et personne ne l'a contrôlé non plus au volant de son véhicule .

Donc absolument aucune mise en danger n'a pu être constatée , ce qui n'empêche pas les FDO pour signaler cette situation aux services sociaux .

Par de là, juridiquement il s'en sort, il risque une enquête sociale éventuellement ... mais c'est tout .

Juridiquement parlant bien évidemment .

Après bien évidemment, se bourrer la gueule quand on a ses enfants avec soi, traitement ou pas cela leur fait courir de multiples risques, et eux seuls risquent d'être mis en danger : j'espère qu'ils sont assez âgés pour en avoir conscience et trouver de l'aide si besoin , puisque apparemment cela n'est pas venu à l'esprit du père .

Par Gristache29

Bonsoir a ceux qui avaient pris la peine de me répondre. Je voulais vous tenir au courant. J'ai été entendu en audition libre avec mon avocat. Accusé de conduire sous l'emprise d'un être alcoolique et mise en danger de la vie d autrui comme vous aviez dit. Je suis resté sur ma position que j'attends exposée sur le forum . Je suis reparti au bout de deux heures. Mon avocat me dit qu'il y a matière à se défendre , pas de fiche A, témoins , ethylotest. La mise en danger n'était pas voulue non plus. Par contre , comme aussi vous aviez évoqué le sujet le plus sensible sera avec le JAF qui a été prévenu.

Par StephaneB

Merci pour votre retour

Par Isadore

Bonjour,

Merci de ces nouvelles. Nous vous souhaitons de finir avec succès votre parcours de soins afin que les choses aillent mieux pour vous et vos enfants.